



## SOMMAIRE

pages

Actualités   Le mot du Maire .....	1
Informations municipales .....	2/3/4
Education .....	5
Vie Associative .....	5/6/7/8
Social .....	9/10
Divers   Culture .....	10/11
Vie pratique   Carnet .....	12

## | LE MOT DU MAIRE |

L'année 2021 a débuté avec la pandémie de la COVID-19 qui continue de perturber nos habitudes et notre vie quotidienne. Toutes les manifestations, organisées par la mairie ou par les différentes associations qui animent notre village, ont dû être annulées. La cérémonie des vœux qui nous permet de faire le bilan de l'année écoulée et de tracer les grandes lignes de nos projets pour l'année en cours n'a pas pu rassembler les gonvilloises et les gonvillois.

Le repas des aînés qui réunit les personnes de plus de 65 ans a dû être également supprimé. J'ai donc proposé aux membres du CCAS d'offrir un bon d'achat utilisable dans nos deux commerces, le magasin 8 à Huit et la boulangerie plutôt qu'un panier garni. Pour celles et ceux qui le désiraient, ce bon pouvait être converti en un don envoyé au Conseil Départemental des Alpes Maritimes pour venir en aide aux sinistrés de ce département suite aux intempéries de début octobre qui ont causé de nombreux dégâts. Un grand nombre a approuvé notre démarche, c'est

une somme de plus de 4 000 € qui a permis au conseil municipal dans sa séance de janvier de voter une subvention arrondie à 5 000 €. Cette dernière a été adressée en ce début d'année sur le compte ouvert à destination des personnes concernées. A l'instant où j'écris ces lignes, nous commençons à élaborer le budget 2021. Malgré les dépenses supplémentaires et la diminution des recettes causées par la COVID-19, je ne proposerai pas à l'assemblée municipale une augmentation de la fiscalité pour cette année. Le confinement du printemps dernier et les protocoles sanitaires qui nous sont imposés pour garantir la sécurité des enfants et des différents intervenants, autant en milieu scolaire qu'au centre de loisirs, ne sont pas sans conséquences sur le résultat du compte administratif 2020. Contrairement à ce qui est mis en place par les pouvoirs publics pour venir atténuer les pertes de certaines corporations, les communes ne sont pas bénéficiaires de compensations financières.

Pour ce budget, nous devons soit limiter nos dépenses pour être en phase avec nos recettes, soit contracter un emprunt pour réaliser l'ensemble de nos projets. Nous avons tout de même reçu de bonnes nouvelles fin 2020 et début 2021 : les travaux de rénovation de la salle polyvalente seront subventionnés à hauteur de 30 % soit environ 180 000 €, somme qui n'avait pas été budgétisée. Sauf catastrophe sanitaire, le planning sera respecté et courant avril nous devrions procéder à la réception de ce chantier qui, finalement, n'a pas trop perturbé l'utilisation de cette salle puisqu'aucune manifestation n'était possible. J'espère que très prochainement nos associations pourront à nouveau organiser des animations qui manquent cruellement à la vie de notre village. Malheureusement, ce n'est pas encore d'actualité vu le nombre de nouveaux cas détectés chaque jour aussi bien en France que dans les pays voisins.

D'autres projets sont à l'étude, prioritairement la sécurisation de la Route de Roulave comme actée lors de l'étude réalisée au début du mandat précédent et pour laquelle nous avons obtenu du Conseil Départemental une aide de plus de 60 000 €.

L'enfouissement des réseaux secs sur le tronçon restant Route de la Cendrière et Vie de l'Etraz qui nous permettra, pour cette dernière, dans les années futures, la réalisation d'un trottoir afin de sécuriser le déplacement des piétons. Bien que ces travaux soient financés en grande partie par le SIEA (syndicat d'électricité et de communication de l'Ain), la somme restant à notre charge sera d'environ 100 000 €.

Autre projet à l'étude qui sera financé par le budget annexe : les travaux d'extension de la boulangerie, propriété de la commune, et qui devraient être répartis sur deux années. Les éventuelles subventions et les loyers devraient rembourser l'emprunt nécessaire à cette réalisation.

## | ACTUALITÉS |

- **Vaccination Covid-19**, prise de rendez-vous au : 04 85 29 21 09
- **Inscriptions scolaires pour la rentrée 2021** : du 29/03 au 01/04, par mail uniquement
- **Elections** les 13 et 20 juin 2021
- **Secrétariat Mairie** : fermeture le vendredi 14 mai

Une autre réflexion est engagée, en fonction de l'ouverture d'une dixième classe, qui paraît logique au regard des effectifs de notre école, qui utilisera la dernière salle disponible servant actuellement aux activités du centre de loisirs. Compte tenu de la fréquentation de ce dernier, il faudra trouver des solutions pour permettre l'organisation des animations : soit utiliser la bibliothèque et construire un autre local à proximité pour cette association, soit envisager l'installation d'un bâtiment pour ce centre. Un groupe de travail constitué de représentants de la municipalité, de parents utilisateurs de ce service et du Sou des Ecoles, d'enseignants, de l'équipe d'animation et de bénévoles de la bibliothèque est chargé de poursuivre la réflexion pour permettre d'arrêter la décision du conseil municipal.

Un grand nombre d'entre vous nous interpelle au sujet de la vaccination qui permettra, nous l'espérons, de stopper cette pandémie qui nuit à notre vie quotidienne et nous contraint à de nombreuses restrictions. Aussi bien de par mes fonctions au sein de l'assemblée départementale qu'à celle de Pays de GEX AGGLO, avec mes collègues élus nous mettons tout en œuvre pour que chaque personne qui le souhaite puisse obtenir un rendez-vous. Malheureusement, la pénurie de vaccins à l'heure actuelle, ne nous permet pas de donner satisfaction à tous ceux qui désirent se faire vacciner. Dès que nous aurons des informations à ce sujet, nous ne manquerons pas de vous les communiquer.

Avant de conclure, permettez-moi d'insister auprès des parents qui doivent inscrire leurs enfants pour la rentrée de septembre prochain, les dates vous sont communiquées dans ce bulletin. Compte tenu des effectifs présents à ce jour et suivant le nombre de nouvelles inscriptions, la décision d'ouvrir une dixième classe sera actée ou pas. Pour la municipalité, il est important d'avoir cette information le plus tôt possible pour l'éventuel achat de mobilier nécessaire, alors n'attendez pas comme certains en 2020, la veille de la rentrée pour effectuer cette démarche.

Enfin j'adresse à Camille, né le 16 janvier, fils de Leila MANET, conseillère municipale, et de Xavier SOUSLIKOFF, son conjoint, tous nos vœux de bonheur et de santé.

Bon printemps à tous, prenez soin de vous.

Michel Brulhart

## | INFORMATIONS MUNICIPALES |

### Délibérations

#### **Délibération n°46/2020 : Avenant à la convention d'adhésion au service commun communautaire en charge de l'application du droit des sols**

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 06 juillet 2015 décidant d'adhérer au service commun ADS par convention signée le 15 février 2016 pour une durée de 3 ans, l'article 12 de la convention précisant que « La présente convention est conclue à compter de la date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de 3 ans. Elle prendra fin à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du plus tardif des renouvellements des organes délibérants de chacune des parties. Elle pourra être modifiée par voie d'avenant accepté par les parties »,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 07 mai 2019 approuvant le renouvellement de ladite convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 3 ans, il est proposé aujourd'hui au conseil municipal d'approuver la modification de la convention par voie d'avenant afin de permettre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, au service mutualisé d'instruire pour les maires des communes membres les demandes d'installation de dispositifs publicitaires.

#### **Délibération n°47/2020 : Avenant n°2 au marché de travaux de l'entreprise JACQUEMET TP relatif à l'amélioration de la desserte forestière du massif des Bas Monts**

**VU** la délibération en date du 04 juin 2019 attribuant le marché de travaux relatif à l'amélioration de la desserte forestière du massif des Bas Monts à l'entreprise JACQUEMET TP pour un montant de 79 528,70 H.T. soit 95 434,44 € T.T.C. ;  
**VU** l'avenant n°1 en date du 09 juillet 2020 fixant le nouveau montant du marché à 106 988,70 € H.T. soit 128 386,44 € T.T.C. ;  
Considérant que la présence de matériaux de petite granulométrie sur la partie finale du chantier ne pouvait pas être prévisible ;  
Il est proposé de confier les travaux supplémentaires à l'entreprise JACQUEMET pour un montant de 11 694,80 € H.T., fixant ainsi le nouveau montant du marché à 118 683,50 € H.T.

#### **Délibération n°48/2020 : Programme de coupe en forêt communale – Exercice 2021**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2021 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Au vu de la situation sanitaire catastrophique et de la réalisation des routes forestières des bas-monts, il est proposé de prioriser certaines parcelles et de reporter celles initialement prévues en 2021 à l'année suivante.

Les parcelles à traiter en urgence sont les suivantes :

- Parcelle 11 : 4,7 ha
- Parcelle 12 : 4,6 ha
- Parcelle 13 : 6,5 ha
- Parcelle 15 : 6,3 ha
- Parcelle 16 : 6 ha
- Parcelle 17 : 5,2 ha

#### **Délibération n°49/2020 : Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de renouveler l'organisation du temps scolaire de l'école de Saint-Jean-de-Gonville à compter de la rentrée 2021.

En concertation avec l'équipe enseignante, il est proposé de maintenir le rythme scolaire à 4 jours.

Ainsi les élèves auront cours les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h15.

#### **Délibération n°50/2020 : Demande de subvention au titre de l'aide territoriale du Département dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie route de Roulave**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la route de Roulave.

Le coût prévisionnel des travaux a été arrêté à la somme de 291 787,00 € H.T.

Monsieur le Maire précise que cette opération est susceptible d'être éligible au titre de l'aide territoriale 2021 et présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Département : 58 768,00 €

Fonds propres : 233 019,00 €

#### **Délibération n°51/2020 : Convention de mise à disposition de terrain à intervenir avec Monsieur Frédéric DESBORDES et Madame Karen CURTIS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune, suite à leur demande, consent à mettre à disposition de Monsieur Frédéric DESBORDES et Madame Karen CURTIS, la parcelle cadastrée D 421p située impasse aux Rues.

Cette mise à disposition à titre gratuit permettrait aux bénéficiaires précités d'aménager à leurs frais un parking afin de permettre le stationnement des véhicules lors des représentations du Théâtre Les 50.

Il est proposé de fixer les modalités de cet engagement par convention entre les différentes parties.

#### **Délibération n°52/2020 : Approbation de la convention de partenariat à intervenir avec le SDIS dans le cadre du raccordement du CPINI de Saint-Jean-de-Gonville au réseau département d'alarme (RDA)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Saint-Jean-de-Gonville dispose d'un corps communal de sapeurs-pompiers. Le code général des collectivités territoriales dispose, dans son article L 1424-1, que les modalités d'intervention opérationnelle des corps communaux ou intercommunaux de sapeurs-pompiers sont déterminées par le règlement opérationnel.

Elle prévoit le raccordement du CPINI au réseau département d'alarme (RDA) qui va permettre de fiabiliser l'engagement du corps par le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS), alors que l'équipement d'alerte dont dispose actuellement le corps est obsolète et ne sera plus en mesure de fonctionner à l'échéance de 2023.

Considérant que le CPINI de Saint-Jean-de-Gonville compte 14 sapeurs-pompiers en activité et à jour de visite médicale d'aptitude dont 13 sapeurs-pompiers en double-engagement avec le corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain, que de ce fait le nombre de Bips à fournir par le SDIS est de 14-13=1.

#### **Délibération n°53/2020 : Avis de la commune de Saint-Jean-de-Gonville sur la modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'aux termes de sa délibération n°2020.00193 du 22 octobre 2020, le Conseil communautaire a décidé à l'unanimité de modifier à l'article III, 11 de ses statuts, au titre des politiques environnementales, la compétence facultative en matière de « création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid ».

La rédaction actuelle a pour effet que la Communauté d'agglomération est exclusivement compétente pour décider de la création et pour exploiter un réseau public de chaleur et de froid, à l'exclusion de ses communes membres.

Pour que les communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex puissent retrouver une capacité juridique d'intervention en la matière, la rédaction de la compétence communautaire a été modifiée, afin d'introduire une notion d'intérêt communautaire, qui permettra d'établir une ligne de partage stable et objective entre les réseaux publics de chaleur ou de froid relevant de la compétence

de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et ceux relevant de la compétence des communes.

Le Conseil communautaire a ainsi décidé de compléter comme suit la rédaction de la compétence facultative de l'article III, 1 « création et exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid » : Création et exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid pour les opérations d'intérêt communautaire.

Aussi, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

#### **Délibération n°54/2020 : Décision modificative n°02/2020 – Régularisation des prévisions budgétaires**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une décision modificative à émettre pour régulariser le résultat d'investissement inscrit au budget 2020.

En effet, il aurait fallu inscrire au chapitre 001 « Dépenses d'investissement » la somme de 345 472,70 €, or il a été inscrit la somme de 114 007,13 €. Il convient donc aujourd'hui d'augmenter ce chapitre de 231 465,57 € conformément aux mouvements ci-après :

Num	Libellé	Recettes	Dépenses
001	Dépenses d'investissement		+ 231 465,57 €
23	Immobilisations en cours		- 231 465,57 €

#### **Délibération n°01/2021 : Modification des montants annuels maximum du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les agents de la collectivité bénéficient d'un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP).

Afin de tenir compte des différents cadres d'emploi, Monsieur le Maire propose de définir trois catégories de groupes et d'arrêter les plafonds annuels maximum comme suit :

	Montant de base annuel maximum	
	IFSE	CIA
Groupe 1 : agents de catégorie B avec responsabilités	11 000,00 €	700,00 €
Groupe 2 : agents de catégorie C avec sujétions particulières	7 000,00 €	500,00 €
Groupe 3 : agents de catégorie C exerçant des fonctions d'exécution	5 500,00 €	300,00 €

#### **Délibération n°02/2021 : Convention relative aux modalités de prise en charge de la formation au permis poids lourd du sapeur-pompier volontaire Jonathan LABOURIER**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été sollicitée par le sapeur-pompier volontaire Jonathan LABOURIER dans le cadre de sa formation au permis poids lourd.

Suite à sa demande, monsieur le Maire propose de prendre en charge le coût de cette formation à hauteur de 50%, soit un montant de 777,50 € T.T.C.



## Délibération n°03/2021 : Attribution d'une aide à l'association départementale des Maires des Alpes-Maritimes pour les sinistrés de la tempête Alex

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que compte-tenu du contexte sanitaire actuel, le traditionnel repas des aînés ne pourra avoir lieu en février 2021.

Pour pallier à l'annulation de cette manifestation, il a été décidé de distribuer des bons cadeaux valables dans les commerces de la commune.

Pour ceux qui le souhaitent, il était possible de renoncer à ce bon et de choisir de verser la somme équivalente à l'association départementale des Maires des Alpes-Maritimes pour venir en aide aux sinistrés de la tempête Alex.

A la fin de l'opération, 32 bons cadeaux ont été établis et 106 dons ont été enregistrés, soit une aide totale de 5 000 €.

## Délibération n°04/2021 : Validation du programme d'actions établi par l'Office National des Forêts pour l'année 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de l'Office National des Forêts (O.N.F.) relative au programme d'actions 2021 préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier, en application de l'article D214-21 du Code Forestier, et conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF liés au Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF).

- Total investissement : 3 940,00 € H.T.
- Total fonctionnement : 930,00 € H.T.
- Total opération : 4 870,00 € H.T.

## Délibération n°05/2021 : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité.

## Elections

Elus en 2015, les conseillers régionaux et départementaux auraient dû être remplacés au mois de mars. En raison de la situation sanitaire, les élections ont été repoussées aux **13 et 20 juin 2021**.

Nous vous rappelons que pour pouvoir voter, il faut être citoyen français, âgé de 18 ans ou plus, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur la liste électorale de la commune. De même, il faudra présenter une pièce d'identité. Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous pouvez le faire jusqu'au plus tard le sixième vendredi précédent le premier tour du scrutin, soit avant le vendredi 7 mai 2021. L'inscription peut se faire très facilement en allant sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Si vous n'avez pas internet, vous pouvez vous rendre en mairie avec un justificatif de domicile de moins de trois mois et une pièce d'identité. Si vous avez un doute sur votre inscription, vous pouvez la vérifier sur le même site internet.

**Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00.**

## Dépenses

### VOIRIES / RÉSEAUX

• Passage canadien pour bétail	6 324.00 €
• Réparation caniveau rue de la Gare	1 152.00 €
• Réfection enrobés route du Chêne	27 144.00 €
• Rebouchage divers nids de poule	10 657.50 €

### TRAVAUX / ENTRETIEN BATIMENTS

• Poste de relevage local technique et bac à graisse salle communale	1 419.69 €
• Rénovation salle polyvalente - maîtrise d'œuvre	4 813.22 €
• Rénovation salle polyvalente - travaux	28 200.00 €
• Réparations plomberie école et appartements	2 666.12 €
• Entretien des Bas Monts	3 360.00 €
• Travaux desserte forestière	94 464.36 €
• Travaux sylvicoles	8 916.05 €

### ACCUEIL DE LOISIRS / ECOLE

• Repas cantine 4ème trimestre 2020	18 214.84 €
• Sorties piscines 4ème trimestre 2020	3 984.17 €
• Mobilier bureau accueil de loisirs	5 043.00 €

### COTISATIONS/TAXES

• Assurance bâtiments et véhicules 2021	15 662.04 €
• Protection juridique 2021	1 650.39 €
• Redevance incitative 2ème semestre 2020	3 332.08 €
• Solde cotisations 2020 SIEA	9 938.83 €

### DIVERS

• Frais de scierie bois	1 177.92 €
• Sel de déneigement en vrac	2 661.12 €
• Fioul services techniques	1 909.50 €
• Frais d'avocat contentieux	1 890.00 €
• InfoGonville 4ème trimestre 2020	1 200.00 €
• Location photocopieurs 1er trimestre 2021	3 757.50 €
• Gaz bâtiments communaux juin-nov. 2020	9 907.35 €
• Matériel JSP Thoiry	1 308.12 €
• Réparation tracteur services techniques	2 601.06 €
• Achat monobrosse	2 496.24 €
• Don aux sinistrés tempête Alex	5 000.00 €

## Urbanisme

### DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- **RAIS Youssa**, 116 rue du Bourg  
Réhabilitation ancienne grange, extension garage et piscine  
**Avis favorable**
- **MAGNIN Eric**, 59 chemin de Pré Meunier  
Construction d'un abri voiture couvert de 26 m<sup>2</sup>  
**Avis défavorable**

## Inscriptions rentrée 2021

Les inscriptions des enfants nés en 2018 et des nouveaux élèves se feront en mairie, **uniquement par mail** : [mairie@stjeandegonville.fr](mailto:mairie@stjeandegonville.fr)

**Du Lundi 29 mars au jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021**

### Documents à fournir :

- Une copie des cartes d'identité ou passeports (des parents et des enfants s'ils en ont)
- Une copie du livret de famille établissant la filiation
- Une copie du carnet de santé à jour des vaccins obligatoires (antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélique)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un certificat de radiation pour les élèves arrivant d'une autre école

A réception du dossier complet, un certificat de pré-inscription scolaire vous sera retourné par mail. Il sera à transmettre à l'école.

Les visites de l'école seront organisées ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

**Pour les familles qui n'habitent pas à Saint-Jean-de-Gonville** et qui souhaitent scolariser leurs enfants dans notre école, vous devez obligatoirement obtenir une **dérogation** de la mairie de votre **commune de résidence** avant de demander une dérogation à **notre maire**. Ceci vous permettra alors d'effectuer les formalités en mairie.

## Centre de loisirs

Avec le contexte actuel, le restaurant scolaire a dû revoir son organisation. Les enfants de l'élémentaire prennent un plateau où tout est posé par une seule personne de la cantine. Ils vont s'asseoir par classe selon une liste définie en début de période.

Malgré tous ces changements, l'équipe d'animation arrive encore à créer un programme dynamique.

Certains seniors de Saint-Jean-de-Gonville ont reçu des livrets « La gourmandise n'a pas d'âge » dans leurs boîtes aux lettres ou en mains propres. Les enfants ont cuisiné les recettes notées dans ce livret et se mettent au défi de fabriquer une galette, des cookies ou des sablés. Le lien intergénérationnel reste ainsi gardé entre les enfants et les seniors.

Durant les vacances d'hiver, en moyenne, une quarantaine d'enfants s'est rassemblée pour le thème « Un jour : un artiste. ». Ils ont découvert Vianey, Eric Antoine, La Fontaine, Monet, Coco Chanel, Omar Sy, Fauve, Mme Tussaud. Entre danses, chansons, couture, cinéma, magie ou poésie, les enfants ont eu un gros panel d'activités à voir.



## VIE ASSOCIATIVE

### Le Sou des Ecoles



En 2020, le Sou n'a plus généré autant d'activités que les autres années et ça, vous vous en doutez ! Tout le problème des rassemblements... C'est ainsi, qu'entre autres, le marché de Noël et le carnaval n'ont pas pu se tenir.

Cependant, une belle équipe de mères Noël a tout de même distribué un sachet de chocolats et mandarines à nos petits loupiots ! Vous nous avez peut-être aperçues !!!

L'équipe du Sou reste enthousiaste et mobilisée pour continuer à soutenir les enfants et le corps enseignant dans leurs projets. Des sorties raquettes, un projet tennis et le projet cirque de fin

d'année, c'est beaucoup de fonds à rassembler pour le sou.

Le savez-vous, c'est le sou qui finance entièrement tout ça ? En d'autres termes : VOUS êtes les financiers, ce n'est pas l'éducation nationale. Avez-vous une idée de combien coûte un bus pour un aller-retour à la Vattay ? C'est 1000 €. Et il en faut deux pour une sortie de deux classes. Et à votre avis, combien rapporte une vente de soupe de courge ? 200 € !

Alors nous vous remercions pour vos participations aux ventes des sapins, des agrumes, de la soupe de courge et à la vente de vin bio local à venir. Pas

d'inquiétude pour ceux qui n'ont pas d'enfants à l'école, vous recevrez un flyer dans vos boîtes aux lettres.

La foire aux plantons est bien prévue pour le mois de mai, mais sous quelle forme ?... Nous nous adapterons aux recommandations.

Les associations doivent rester fortes en ces temps moroses pour pouvoir repartir de plus belle lorsque ce sera possible. Dans tous les cas, nous remercions la mairie, les parents, les enseignants, cette belle équipe du sou et les enfants bien sûr, pour leurs sourires.

Aurélié MILLERET, Présidente du Sou



## Jeunesse

Tout d'abord, BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2021 ! Fermons la porte à 2020 et ouvrons-la à 2021, en espérant bien évidemment que cette année soit remplie de bonnes nouvelles et que l'on puisse tous se retrouver pour partager de bons moments tous ensemble.

Comme toutes les associations, cela fait maintenant un an que nous sommes pratiquement à l'arrêt, que ce fichu virus est dans notre quotidien, un an de distance avec vous gonvillois(es). Malheureusement, nous commençons l'année 2021 sur une note négative avec l'annulation de notre fameux repas annuel de mars. Souvenez-vous, ce repas, c'est l'occasion de moments de rigolades, de chants, de danses autour d'un repas et de boissons... Ces soirées gonvilloises comme on les aime tant.

Mais ne soyons pas pessimistes, croisons les doigts et espérons que nous puissions nous retrouver très prochainement dans de meilleures conditions ! Nous essayons de notre côté de trouver quelques solutions pour pouvoir se revoir en toute sécurité et d'ici peu ! Prenez soin de vous et de vos proches ! D'ici là, ne perdez pas le coude et santé à vous !

La Jeunesse Gonvilloise



## Golf pour tous à Gonville

La saison de golf devrait débuter en mars, sauf avis contraire des autorités. Avec l'arrivée du printemps, les golfeuses et les golfeurs de tous âges vont pouvoir réinvestir le parcours et le practice du Golf de Saint-Jean-de-Gonville. Cette activité s'adapte très facilement aux mesures imposées par la pandémie. En effet, c'est un sport de plein air qui se pratique en gardant ses distances avec ses partenaires ... ou alors cela devient très dangereux !!!

Ce sport s'adresse à tous, dès 6 ans. Au Golf de Saint-Jean-de-Gonville, vous trouverez des cours pour les enfants les mercredis après-midi et les samedis. Les groupes sont composés de 10 enfants maximum. Pour les plus de 18 ans, deux pros sont à votre disposition pour des cours individuels ou des stages collectifs qui ont lieu pendant les longs week-end (Pâques, Ascension, Pentecôte, Jeûne Genevois) ou en matinée et en soirée pendant l'été. Bien évidemment, autant pour les juniors que pour les adultes, toutes les mesures liées à la pandémie sont parfaitement appliquées, le protocole sanitaire concernant les golfs est très strict.

Si vous souhaitez découvrir ce sport, ou le faire découvrir à vos enfants vous pouvez contacter :

**Frédéric MATTEI** [mattei.fr@orange.fr](mailto:mattei.fr@orange.fr)

ou

**Eric AESCHBAC** [e.aeschbach@bluewin.ch](mailto:e.aeschbach@bluewin.ch)

## Atelier Chrysalide - Cours d'arts plastiques

Après une pause sur zoom durant le 2<sup>ème</sup> confinement, les cours ont pu reprendre à l'atelier en respectant évidemment tous les gestes barrières ; et quel bonheur de pouvoir à nouveau créer tous ensemble !



Il reste des places au cours du **mardi des enfants de 16h50 à 17h50**.

Et n'oubliez pas mes stages pendant les vacances scolaires, le prochain **du 12 au 14 avril**, ouverts aux enfants, adultes et ados.

Pour plus d'informations :

Delphine Corcelle : **04 50 59 11 20**

[delphine.corcelle@orange.fr](mailto:delphine.corcelle@orange.fr)

## Le Verger Tiocan



### Une gestion collégiale

Après son assemblée générale de fin d'année, qui a eu lieu dans le respect des normes sanitaires, un nouveau conseil d'administration a été mis en place. Ce fut un moment important pour l'avenir de notre association car il a fallu remplacer quelques membres dont l'emblématique président Pierre Guillet. De nouveaux bénévoles ont pris place, Pierre Guillet restera encore une année en tant qu'invité permanent, ses conseils seront précieux. Faut de candidat président, l'association va être gérée de façon collégiale par des membres qui la connaissent bien. Les tâches ont été attribuées en fonction des compétences de chacun et le partenariat avec les écoles sera renforcé. Malgré les mesures gouvernementales, le verger sera toujours entretenu puisque le travail agricole peut se faire à plusieurs. Le doute persiste quant à l'avenir des manifestations en salle, l'association communiquera au fur et à mesure.

Pour commencer, un grand merci à vous tous pour votre accueil si chaleureux lors de notre traditionnelle tournée des calendriers. Comme vous avez pu le constater, cette année nous avons dû la commencer plus tard, aux alentours du 15 décembre et avec quelques contraintes. C'est pour cela que certains d'entre vous ont reçu leurs calendriers un peu tardivement et nous en sommes désolés. Néanmoins, cette tournée nous a permis de retisser des liens avec vous.

Parlons un peu de l'année écoulée, elle n'a pas été très riche en événements ni en animations mais elle nous a tout de même permis de bien rentabiliser notre nouveau camion feu, en prouvant qu'il était utile dans la commune. Pour notre petit village, nous avons effectué 15 départs pour feu, heureusement sans victimes, où notre FPTL nous a été bien utile.

Grâce à un effectif assez grand pour un CPINI, 18 sapeurs-pompiers au total, nous avons pu intervenir sur la plupart des interventions de la commune. Il y a eu au total 54 interventions dont 23 secours à personne, 16 interventions diverses ; 12 d'entre elles pour des nids de guêpes ; et enfin les 15 incendies comme cités ci-dessus.



Passons à l'année 2021, en espérant qu'elle soit meilleure que 2020. Nous espérons pouvoir organiser nos événements comme le 14 juillet (fêté le 13 juillet dans la commune), et le téléthon. Toutes ces manifestations sont importantes pour nous mais aussi pour vous, elles nous permettent d'animer le village mais aussi d'aider des associations.

Nous vous souhaitons encore une fois une bonne année, que la santé soit de votre côté !

**Maurane ROUGET,**  
secrétaire de l'Amicale  
des Sapeurs-Pompiers

## Swan Rangers

Par ces quelques lignes, quelques nouvelles de notre association. Il est vrai que nous n'avons plus de contact associatif avec les habitants et visiteurs de notre commune pour les raisons évidentes que nous connaissons malheureusement toutes et tous et ceci nous manque énormément.

En raison de la rénovation de la salle polyvalente et de l'apparition de cette maudite pandémie les activités de notre association se sont trouvées quelque peu freinées. Après avoir organisé 3 ans de suite un événement festif lié à la musique Country et la période du Far West, nous avons dû y renoncer en 2020. Nous sommes bien évidemment prêts à relancer ce festival Country & US de Saint-Jean-de-Gonville, dès que les conditions le permettront. A ce jour, subsistent beaucoup d'inconnues

pour organiser un événement public sur deux ou trois jours. Irrémédiablement, il faudra adapter l'organisation d'une soirée concert, d'un festival ou autre, aux nouvelles normes sanitaires et sécuritaires ; nous espérons que ceci restera supportable financièrement et matériellement pour les petites structures associatives.

En octobre 2020, il a été créé au sein de notre association une section 'US engine' pour tous nos membres possédant un véhicule américain (moto, voiture ou autre), ceci fait également partie des autres buts de l'association.

Pour l'instant, l'association planifie uniquement des événements et sorties réservés aux membres, ceci dans le respect des règles sanitaires mises en place par les autorités. En attendant de retrouver notre public gonvillois, toutes

les personnes désirant adhérer et partager avec nous, la passion du monde américain, sont évidemment les bienvenues avec ou sans véhicule US.

Toutes les informations et possibilités de contact sont disponibles sur notre site internet sous : [www.swanrangers.jimdofree.com](http://www.swanrangers.jimdofree.com)

Avec nos plus cordiales salutations et prenez bien soins de vous.



**Pascal Fleury,** Président







### L'année COVID, version 2021

C'est toujours le brouillard complet pour notre société. Le loto ? On n'en parle plus. Le concert de printemps à Péron programmé le weekend du 1<sup>er</sup> mai ? Il faudrait un miracle pour qu'il ait lieu dans sa formule habituelle. Depuis le dernier confinement, les répétitions ont été annulées, et sans répétitions, pas de programme à offrir. Cependant, si le ciel venait à s'éclaircir dans les prochains mois, nous pourrions proposer une animation musicale plus facile à mettre en place, et en profiter pour présenter nos instruments aux scolaires par exemple. C'est une piste à étudier.

A l'école de musique, seuls les cours pour les jeunes élèves mineurs se font en présentiel avec leurs professeurs, avec un paramètre à ne pas négliger : le couvre-feu de 18h00. Les examens de fin de cycle restent programmés en mai et juin par la FMA, mais ils risquent bien d'être repoussés à une date inconnue.

### La Société Musicale, 40 ans d'activités

Pour notre société, l'année 2020-2021 aurait eu une coloration particulière si nous avions pu souffler musicalement ses 40 bougies. Tout à commencer à la fin des années 70, avec des cours de solfège dispensés aux jeunes de Péron intéressés par la musique. Ce fut une évidence pour Madame France CHARVET PRODON et moi-même (parents d'élèves référents auprès de la mairie de Péron et de la Fédération du Pays de Gex) que cet embryon d'école de musique ne pouvait qu'évoluer au sein

d'une association. Son but : créer une fanfare dans la commune. Ce qui fut fait le 23 septembre 1980, avec la naissance officielle de la « Société Musicale de Péron », suivie de l'élection de son bureau :

Président d'honneur : **M. Georges GOUGIER**

Président : **Maxime COLLET**

Vice-Président : **Jean Noël COLLET**

Secrétaire : **France CHARVET-PRODON**

Secrétaire-adj. : **Marie-Gabrielle BONNET**

Trésorier : **André LEVRIER-FERROILLIET**

Trésorier-Adjoint : **Denis FOL**

Archiviste : **Jeanine LEVRIER FERROILLIET**

Je passe sur les péripéties qui aboutirent à cette création. Toujours est-il que l'exercice 1980-1981 fut largement consacré à l'enseignement du solfège aux enfants et aux ados, en suivant le cursus de la FMA. Un cours « spécial adulte » fut programmé le lundi soir avec une formation adaptée pour arriver plus rapidement à la pratique instrumentale.

Le bureau et le comité administratif ne comptaient qu'un seul musicien : André LEVRIER FERROILLIET, trompettiste, proposé directeur de la future fanfare. Avec Michel FORAY, professeur professionnel (solfège et cuivres), il fut un des piliers de l'école de musique. Pour compléter l'équipe : René FABRE (saxophone), Michel BENOIT GONIN (Tambour), Louis PROST (trombone). Partant avec des finances à zéro, la jeune société mettait immédiatement en place les actions qui alimenteraient la trésorerie, pour acquérir au plus vite le matériel instrumental nécessaire : vente de cartes de membres hono-

raires en octobre 1980, vogue de la Saint Antoine de Péron en janvier 1981. Les instruments de feu la fanfare municipale de Péron furent récupérés pour être vendus aux enchères ; seuls, les contrebasses et un cornet reprirent du service. Avec le soutien financier de la mairie, les premiers instruments furent remis aux élèves en mai 1981, le reste arrivant de manière échelonnée tout au long de l'année. Elèves et professeurs se mirent alors au travail, ils décidèrent de poursuivre les cours durant les vacances scolaires, y compris en juillet et août. En janvier 1982, un embryon de musiciens suffisamment important permettait de commencer les répétitions, en travaillant les deux marches qu'André proposaient : « La Bonne Humeur » de Sacha Distel et « le Cœur en Bandoulière » des Compagnons de la Chanson. Il manquait quand même des musiciens aux postes stratégiques, batterie et gros cuivres particulièrement. C'est là que fut précieux le concours des musiciens de la Fanfare Municipale de Saint-Jean.

Avec ces deux pièces, la jeune formation produisit son premier concert au festival de Challex de juin 1982. Il fallait aussi lui donner un nom ; parmi les cinq propositions sur le papier, celle d'André fut adoptée à l'unanimité : « la Bonne Humeur ».

Désormais la société est officiellement intitulée : « Société Musicale de Péron, la Bonne Humeur ».

Les musiciens de Saint-Jean venus en renfort nous accompagnèrent plusieurs années durant. Au fil du temps, de plus en plus de jeunes gonvillois(es) intégraient notre école qui joua un rôle déterminant à la création et au fonctionnement de l'Ecole de Musique Intercommunale, en 1987. Avec un panel de professeurs professionnels élargi, nous pouvions offrir aux élèves une grande variété de disciplines instrumentales. A la fin des années 1980, Saint-Jean représentait alors un fort pourcentage des effectifs. Et c'est tout naturellement que la fusion Péron-Saint-Jean fut officialisée en ce mois de janvier 1991. Depuis 1998, la Société Musicale de Péron - Saint-Jean, la Bonne Humeur est pilotée par Christian CAMP, ancien musicien de la Fanfare Municipale de Saint-Jean-de-Gonville.

**Maxime Collet**

Société Musicale de Péron - St-Jean

<http://www.bhumeur.asso.cc-pays-de-gex.fr/>



## J'ai compris, j'agis - Violences conjugales et intrafamiliales

Le 12 janvier 2021 quelques membres de notre association ont rencontré M. Michel Brulhart, Maire de Saint-Jean. Nous le remercions sincèrement pour son écoute et son implication auprès de notre cause : lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales.

C'est donc sans hésitation qu'il a accepté que notre association tienne des permanences dans une salle municipale. Notre affiche ainsi que des cartes de visite sont disponibles au secrétariat de la Mairie. **Une permanence est ouverte tous les lundis de 9h00 à 12h00 à la mairie de Saint-Jean-de-Gonville.**

En cette période de crise sanitaire et selon les mesures prises par le Gouvernement, ces permanences peuvent être réalisées sur rendez-vous ; hors confinement elles sont cependant ouvertes sans rendez-vous, toujours dans le respect des mesures sanitaires.

### Qui sommes-nous :

Notre association a été créée en septembre 2020 et a pour but de lutter contre toute forme de violences conjugales et intrafamiliales.

Nos membres accueillent les victimes : femmes et hommes, adultes ou enfants afin de leur apporter une aide concrète et nous les accompagnons afin que chaque personne retrouve dignité et espoir. Nous intervenons sur l'ensemble du territoire du Pays de Gex avec différentes actions et missions qui nous permettent d'agir sur tous les types de violences conjugales et intrafamiliales dans la confidentialité.

*A noter que pendant le premier confinement les signalements pour violences conjugales aux forces de l'ordre et les interventions ont augmenté de 32 % mais également les appels au 3919 ont été multipliés par trois.*

### Nos moyens d'actions :

**L'accompagnement :** le but principal est l'écoute et l'accompagnement psychologique. Au sein de nos différentes permanences les victimes sont accueillies et prises en charge dans un climat de confiance afin de pouvoir leur venir en aide le mieux possible. Nous les aidons dans les démarches administratives et juridiques et dans la durée d'accompagnement post procédure.

**La prévention :** notre but est de mettre en place des campagnes de sensi-

bilisation et des temps de dialogue au sein de différentes structures : collèges et lycées, entreprises, lieux publics ou privés. Il est important d'informer le public afin que les victimes puissent identifier et dépister quel type de violences s'exercent sur elles.

**L'information :** nous organisons des conférences grand public animées par un film suivi d'un débat afin de faire connaître cette thématique encore trop méconnue et taboue. Il est indispensable d'informer le public pour mieux protéger les victimes.

### Pour rappel, en 2019 :

- 146 femmes sont décédées par leur conjoint ou ex-compagnon
- 27 hommes sont décédés par leur conjoint ou ex-compagne
- 25 enfants sont décédés à la suite de violences intrafamiliales

**La reconstruction :** il est important d'aider une victime dans la durée, jusqu'à la récupération de sa santé psychique et physique. Nous proposons des ateliers, des séances de reconstruction en partenariat avec des associations et des auto-entrepreneurs afin d'acquérir plus de confiance en soi. L'objectif est aussi de soigner les lésions internes mais aussi d'apprendre la gestion du stress, des troubles du sommeil ainsi que toutes les autres conséquences que peuvent entraîner les violences conjugales et intrafamiliales sur l'organisme. Une naturopathe, une magnétiseuse énergéticienne et une éducatrice sport-santé œuvrent à nos côtés et apportent leur aide au sein de notre association.

### Nos projets :

Mettre en place des groupes de parole lors des temps d'accueil ; nous préviendrons et nous informerons un maximum de personnes grâce à une campagne de sensibilisation continue dans le Pays de Gex et de manière nationale voire internationale grâce aux réseaux sociaux. Intervenir dans les collèges et lycées pour sensibiliser les adolescents sur cette thématique et pour favoriser les relations entre filles et garçons. Il ne faut pas oublier l'impact que les violences intrafamiliales entraînent auprès des enfants qui sont indirectement les victimes.

Former nos sapeurs-pompiers à l'accueil des victimes ; ils sont très souvent en première ligne face à la violence intrafamiliale.



### Nos remerciements :

Notre association a rencontré bon nombre d'autres mairies (Gex, Thoiry, Grilly, Sauvigny, Divonne-les-Bains...) qui s'engagent et soutiennent notre action ; l'objectif est de toucher davantage la population dans le Pays de Gex. La caserne de Gex a signé une convention avec notre association afin de former les sapeurs-pompiers à l'accueil des victimes.

### Où nous trouver :

#### Permanences :

- Les lundis de 9h à 12h à la mairie de Saint-Jean-de-Gonville
- Les mardis de 9h à 12h à la mairie de Gex
- Les vendredis de 12h à 18h à la salle associative n°2 de Divonne

#### Ateliers « Posture corporelle »

L'Association « Posture Co », partenaire de notre association, intervient dans le cadre de nos ateliers.

- Vendredi 26 mars de 10h30 à 11h30
- Vendredi 16 avril de 10h30 à 11h30
- Vendredi 28 mai de 10h30 à 11h30
- Vendredi 25 juin de 10h30 à 11h30

Lieu : Mairie de Divonne-les-Bains - salle associative n°2 - 73 avenue des Thermes

#### Contact et prise de rendez-vous :

- « J'ai compris, j'agis »  
tél. : 07 88 49 63 26
- Correspondant Saint-Jean-de-Gonville :  
06 76 78 49 93
- [jaicomprisjagis-association.fr](mailto:jaicomprisjagis-association.fr)
- Courriel :  
[JCJA.paysdegex.01@gmail.com](mailto:JCJA.paysdegex.01@gmail.com)
- Réseaux sociaux :



## Centre de vaccination contre la Covid-19 ..... Ouverture le lundi 1<sup>er</sup> février 2021

Pour prendre rendez-vous : **04 85 29 21 09** (à partir du 1<sup>er</sup> février à 10h)

Centre Hospitalier du Pays de Gex - 160 Rue Marc Panissod - 01170 Gex

La campagne de vaccination s'adresse dans un premier temps :

- aux personnes de plus de 75 ans (donc nées avant janvier 1946)
- aux personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement, sans distinction d'âge.

Il faut obligatoirement une ordonnance médicale pour les moins de 75 ans (elle vous sera demandée lors du premier rendez-vous).

Vous ne devez pas avoir été malade de la COVID-19 depuis moins de 3 mois et/ou ne pas avoir de symptômes actuellement (fièvre, toux, fatigue, perte de goût et de l'odorat).

Plus d'informations sur : [solidarites-sante.gouv.fr](http://solidarites-sante.gouv.fr)

## La Roulinotte

Les petits de la Roulinotte ont été bien occupés pendant la période de Noël ainsi qu'en ce début d'année.

De jolis pères Noël ont été bricolés, des pingouins se sont invités pour décorer le manège des enfants et ils ont pu cuisiner et déguster de bonnes crêpes pour la Chandeleur.

Au programme pour ces prochains mois : mardi gras avec déguisements et bugnes, chasse aux œufs pour Pâques et plein d'autres activités encore !!!

La Roulinotte est un lieu de socialisation et d'apprentissage. Les enfants s'épanouissent dans un lieu sécurisé et évoluent à travers divers jeux.

N'hésitez pas à vous renseigner au **06 88 90 10 55**.



## Don du sang - Prochaines collectes

- Jeudi 17 mars à Collonges de 16h30 à 19h30
- Mercredi 24 mars à Péron de 15h30 à 19h30
- Jeudi 8 avril à Ferney-Voltaire de 14h30 à 19h30
- Lundi 12 avril à Gex de 15h00 à 19h00

Attention, en cas de couvre-feu, il vous faudra être rentrés chez vous à temps.

[www.dondusang.net](http://www.dondusang.net)



## | DIVERS |

### La nuit est belle ! le 21 mai 2021

Le vendredi 21 mai 2021, Saint-Jean-de-Gonville participera à la deuxième édition de « La nuit est belle ! » en éteignant l'ensemble de son éclairage public pour une nuit.

Lors de cette action symbolique, Saint-Jean-de-Gonville se joint à l'ensemble des communes transfrontalières du Grand Genève invitées, engagées dans la démarche.

Après l'observation des astres, fil rouge de l'opération en 2019, c'est la biodiversité nocturne qui sera mise en avant. Une date qui n'a pas été choisie par hasard pour sa lune 3/4 pleine, au cœur du printemps, réunissant des conditions favorables à l'observation et à l'écoute de la faune crépusculaire.

Ferons-nous mieux qu'en 2019 où la première édition avait déjà embarqué 152 communes du Grand Genève et comptabilisé plus de 60 animations sur tout le territoire transfrontalier ? Nous en faisons le pari ! Mais cela ne peut se faire sans vous ! Vous avez été nombreux à nous faire remarquer que la lumière était encore bien présente sur le territoire.

Alors, le 21 mai, éteignez-vous aussi vos lumières, profitez des nombreuses animations qui seront proposées sur le territoire, profitez de cette nuit de printemps pour renouer avec la douceur d'une soirée de printemps et dites-vous que décidément, la nuit est belle dans le Grand Genève !

Retrouver toutes les informations sur [www.lanuitestbelle.org](http://www.lanuitestbelle.org)

## enquête de l'INSEE

Ressources et conditions de vie  
Une enquête de l'INSEE  
du 1<sup>er</sup> février au 17 avril 2021

Entre février et avril 2021, l'Insee réalise une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages. Inscrite dans un dispositif statistique européen, cette enquête aborde des thèmes variés : les ressources et les charges des ménages, les conditions de vie, l'emploi, la formation, ou bien encore la santé et le bien-être des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Certains ont même déjà participé aux collectes précédentes et connaissent bien le dispositif, car cette enquête se déroule sur plusieurs interrogations.

Si vous faites partie des ménages enquêtés, vous recevrez une lettre-avis et un enquêteur de l'Insee vous contactera pour répondre par téléphone.

En cas de doute, il est également possible de se faire confirmer l'identité de l'enquêteur via le formulaire de contact <https://www.insee.fr/fr/information/2416123>, en précisant les nom et prénom de l'enquêteur, et dans la mesure du possible son numéro de téléphone et le nom de l'enquête. Un retour par mail sera fait dans les 48 heures.

Pour en savoir plus et télécharger les visuels associés à cette enquête :

<https://insee.fr/fr/information/4230346>



## Lecture pour tous



Bibliothèque  
27 chemin pré Meunier  
01630 Saint Jean de G.  
04 50 48 85 82

[bibliotheque-st-jean-gonville@orange.fr](mailto:bibliotheque-st-jean-gonville@orange.fr)

**La Bibliothèque en quelques chiffres**  
Compte-rendu de l'assemblée générale du 24 septembre 2020

- 285 lecteurs inscrits dont 76 nouveaux venus
- 59 % de lecteurs, jusqu'à 14 ans, 41% au-delà
- 2 328 prêts
- Sur nos étagères 4 275 références (1 789 adultes, 2 486 pour enfants)

**Tous nos remerciements à Myriam Vandamme** qui nous a aidés de façon ponctuelle, avec gentillesse et efficacité. Elle a choisi, avec sa famille de changer d'horizon en quittant la silhouette du Jura pour celle du Mont Ventoux.

## 2 magnifiques projets qui se concrétisent ce printemps

### • La Fête du Court Métrage du 24 au 30 mars 2021

Pendant une semaine, cinéphiles ou néophytes, jeunes publics, familles, explorent la magie du court, partout en France et à l'international, à l'occasion de cette fête gratuite.

Le programme national complet sera disponible début mars sur

[www.lafeteducourt.com/evenements](http://www.lafeteducourt.com/evenements)

Le programme de **Saint-Jean** sera disponible début mars sur notre compte Facebook et le site du Théâtre des 50

### • Le Pays aux mille passeports MARS - AVRIL - MAI

Projet visant à mettre en avant et à valoriser la diversité en Pays de Gex.

La bibliothèque accueillera une borne des 1000 passeports du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai et un spectacle le 4 avril au Théâtre les 50. Le programme complet est disponible sur le site Pays de Gex Agglo :

<https://www.paysdegexagglo.fr/1000passeports/inscriptions/programme>



## JEUX DE MASSACRE d'Eugène Ionesco,

avec les comédiens du Théâtre les 50 et les habitants du Pays de Gex  
Bientôt sur CULTURE ONLINE

[www.paysdegexagglo.fr/cultureonline](http://www.paysdegexagglo.fr/cultureonline)

La retransmission en direct de la pièce créée au Théâtre Les 50 sera réalisée fin mars à une date qui vous sera communiquée par PAYS DE GEX AGGLO par voix de presse, affichage et sur les réseaux sociaux.

**Samedi 27 mars à 15h30 et dimanche 28 mars à 15h30**

### LA FÊTE DU COURT MÉTRAGE

Le Théâtre Les 50 accueille Lecture pour tous et La Fête du court métrage Deux sélections de court métrage à voir et à revoir ! Programme détaillé à la Bibliothèque de Saint-Jean-de-Gonville et sur notre site internet.

Entrée libre sur réservation

**Dimanche 4 avril à 17h**

### EL GHEDJI - Cie TENSEI - Rafaël Smadja

EL GHEDJI est une ode à la traversée et au mouvement. C'est l'histoire du mouvement des Êtres, de ce qu'ils laissent derrière eux et de ce qu'ils trouvent.

Entrée libre sur réservation

**Jeudi 6 mai à 20h30 et vendredi 7 mai à 20h30**

### LE MEDECIN MALGRE LUI de Molière

Adaptation Julien Paramelle / Mise en scène Céline Granchamp  
Avec Pierre-André Ballande, Julien Paramelle, Céline Granchamp  
Durée 1h10

Adapter une pièce à onze personnages pour trois comédiens et une marionnette, c'est faire le choix d'une véritable exigence esthétique. Un spectacle dans la lignée des farces de tréteaux, conçues pour le voyage et pour tous les publics. Une vision colorée et flamboyante de Molière, un monde qui s'agite où règne la folie et nous plonge au cœur du théâtre populaire.



**Samedi 29 mai à 19h - Dimanche 30 mai à 17h**

### LE RECITAL DE VERDUN de Gilles Marie

Avec Angiola Rocca au piano et les comédiens de l'Atelier Théâtre les 50

De son bras valide, il se délivre de tout son harnachement. Ses grenades tombent lourdement sur le plancher. Dans un grand bruit mat. Puis Marcel s'assoit très lentement. Comme il avait accoutumé de le faire, au début de chaque concert. Et comme jadis, Marcel attend. Marcel respire. Et toujours cette peur. Pourvu que le piano ne soit pas complètement désaccordé !



Le Théâtre Les 50 met en place les règles de distanciation. La salle sera installée en fonction des groupes et des réservations. Merci d'apporter vos masques.

**Si les spectacles ne peuvent être donnés en présentiel ceux-ci seront retransmis en direct du Théâtre Les 50 sur CULTURE ONLINE**

[www.paysdegexagglo.fr/cultureonline](http://www.paysdegexagglo.fr/cultureonline)

L'Assemblée Générale de l'association du Théâtre Les 50 s'est tenue le 21 février 2021 en visioconférence, elle compte 738 membres.

Réservation sur internet :

[www.theatreles50.fr](http://www.theatreles50.fr)

Mail : [contact@theatreles50.fr](mailto:contact@theatreles50.fr)

Tel : 04 50 56 37 77

Adresse : 31 Bis impasse Aux Rues  
01630 Saint-Jean-de-Gonville

*Mille mercis pour vos dons au Théâtre Les 50. Mille mercis à tous les artistes qui nous accompagnent et nourrissent nos imaginaires. A tous ceux qui d'un geste d'archet ou du souffle d'une voix nous ouvrent des continents. Chacun, à ce jour, travaille dans le secret des mots, pour un mars, un avril, ou un mai, ou un juin qui s'avance.* Frédéric Desbordes



## VIE PRATIQUE

### HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE AU PUBLIC

Lundi 8h30/12h - 13h30/19h  
Mardi 8h30/12h - 17h/19h  
Mercredi 8h30/12h - 13h30/17h30  
Jeudi 8h30/12h - 13h30/17h30  
Vendredi 8h30/12h

Permanence du Maire et des Adjointes tous les **lundis de 18h à 19h** ou sur rendez-vous.  
Tél. : **04 50 56 32 74**

[mairie@stjeandegonville.fr](mailto:mairie@stjeandegonville.fr)  
<http://www.saint-jean-de-gonville.fr>

### MÉDICAL

#### Numéros d'urgence

SAMU, Médecins de garde **15**

GENDARMERIE **17**

POMPIERS **18**

APPEL D'URGENCE EUROPEEN **112**

PHARMACIE DE GARDE **3237**

#### Hôpitaux

Centre Hospitalier Alpes-Léman

**04 50 82 20 00**

Centre Hospitalier d'Annecy

**04 50 63 63 63**

Centre Hospitalier de Saint-Julien

**04 50 49 65 65**

Hôpitaux Universitaires de Genève

**00 41 22 372 33 11**

La Tour à Meyrin

**00 41 22 719 61 11**

Tougin Gex - Maison de retraite

**04 50 40 38 38**

#### VOTRE SANTÉ SUR LA COMMUNE

##### Médecins généralistes

Rue de la Louvatière - **04 50 56 44 21**

##### Kinésithérapeutes-ostéopathe

1396 Grand Route - **04 50 59 11 83**

##### Foyer pour personnes handicapées

Chemin du Pré de la Tour - **04 50 56 49 08**

##### Psychiatre

157 Rue de la Louvatière - **04 50 28 71 73**

### SERVICES

#### Relais postal - 8 à Huit

120, Rue de la Louvatière

#### Halte-garderie itinérante La Roulinotte

Accueil des enfants de 3 mois à 6 ans, le mardi toute la journée et le vendredi après-midi.

Renseignements au **06 88 90 10 55**

Ecole primaire : **04 50 56 40 33**

#### Cantine scolaire et périscolaire :

[accueildeleloirs@stjeandegonville.fr](mailto:accueildeleloirs@stjeandegonville.fr)

Ecole Montessori - Mont et Sourire :

**04 50 99 77 76**

### DÉCHETS

#### COLLECTE DES DÉCHETS SUR LA COMMUNE

**Tous les jeudis matins** : ramassage des ordures ménagères, merci de déposer votre bac le mercredi soir. Pour obtenir un bac ou un badge : **04 50 40 95 00**

#### DÉCHETTERIE

Déchetterie de Péron - ZA de Pré Muny  
**04 50 59 14 64**

#### Horaires d'été (de mars à fin octobre)

Du lundi au vendredi :

**8h30/12h - 13h30/18h**

Samedi : **8h30/18h**

Dimanche : **9h/12h**

Fermeture des déchetteries les jours fériés.

#### ALLO ENCOMBRANTS : 04 50 20 65 86 COLLECTE

Vous souhaitez donner des objets qui pourraient avoir une seconde vie ou acheter des objets en bon état et à bas prix, ces associations collectent et revendent petits et grands objets :

AGCR- St Genis-Pouilly : **04 50 28 20 50**

Croix-Rouge- Prévessin-M. : **04 50 42 40 35**

Emmaüs- Annemasse : **04 50 39 34 96**

### STOP AUX BRUITS

Merci de respecter les horaires suivants :

Les jours ouvrables : 8h/12h - 14h/19h30

Les samedis : 9h/12 - 15h/19h

Les dimanches et jours fériés : 10h/12h

Le dimanche est une journée de détente pour tous, il serait confortable de faire attention aux nuisances sonores (motos et quads). La liberté de chacun finit là où commence celles des autres.

### TAILLE DES HAIES

• Les végétaux ne dépassant pas 2 mètres de hauteur peuvent être plantés jusqu'à 50 cm de la limite de propriété.

• Les arbres ou arbustes de plus de 2 mètres doivent être plantés à une distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative.

• L'entretien des végétaux est à la charge du propriétaire.

### INFOS RADARS

Ci-après la synthèse des mesures effectuées par les radars posés vers l'école et sur la route de la Roulave du 23 novembre 2020 au 12 janvier 2021.

#### • Ecole :



#### • Route de la Roulave :



## CARNET

### NAISSANCES



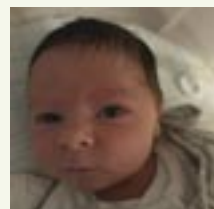
**Nina Cotte**  
née le 30/10/2020  
Parents :  
Angélique Van  
Hoecke  
et Denis Cotte



**Jade Scimeca**  
née le 26/11/2020  
Parents :  
Jérémy et Sarah  
Scimeca



**Camille Souslikoff**  
né le 16/01/2021  
Parents :  
Xavier Souslikoff  
et Leila Manet



**Adam Locatelli**  
né le 04/02/2021  
Parents :  
Audrey Celdran  
et Robin Locatelli

**Soan McClellan** né le 11 février 2021  
Parents : Andrew McClellan et Dorine Behar

### DÉCÈS

**M. Jean DEMORNEX** décédé  
le 14 janvier 2021 à Gex

